3.6

Avis d'audiences

#### 3.6 AVIS D'AUDIENCES

#### RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – JUIN 2017

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Emmanuel Lavoie, inactif et sans mode d'exercice comme agent en assurance de dommages des particuliers (3B)  Certificat nº 197874	Plainte n° 2017-03-04(A)	M <sup>e</sup> Daniel M. Fabien, vice- président  M. Raymond Savoie, membre  M <sup>me</sup> Sultana Chichester, membre	1 <sup>er</sup> et 2 juin 2017 09h30	Chambre de l'assurance de dommages – Montréal	1 chef pour avoir déclaré à un assureur qu'un assuré était membre de l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées afin de lui faire bénéficier d'un rabais sur sa prime, alors qu'il ne l'était pas (articles 9, 27, 37(1) et 37(7) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);  3 chefs pour avoir procédé à l'émission de nouveaux contrats d'assurance automobile auprès d'un assureur alors que les assurés concernés avaient déjà un contrat d'assurance en vigueur avec cet assureur (articles 9, 27, 37(1) et 37(7) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);  3 chefs pour avoir déclaré à un assureur que les assurés avaient fait l'acquisition de leur véhicule chez des concessionnaires spécifiques alors qu'ils en avaient fait l'acquisition ailleurs que ces établissements afin de leur faire bénéficier d'un rabais concessionnaire (articles 9, 27, 37(1) et 37(7) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);	

#### RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – JUIN 2017

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					1 chef pour avoir déclaré à un assureur qu'un assuré avait dans le passé subi un sinistre dont les dommages se chiffraient à 0\$ alors que la norme de souscription de cet assureur prévoit qu'un montant fictif de 999 \$ doit être indiqué (articles 9, 27, 37(1) et 37(7) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);	
					1 chef pour avoir procédé à l'émission d'ur nouveau contrat d'assurance habitation auprès d'un assureur pour un changement de formule locataire occupant à une formule propriétaire occupant d'un assuré alors que ce dernier avait déjà un contrat d'assurance habitation en vigueur avec ce assureur (articles 9, 27, 37(1) et 37(7) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages).	ı
Nelson Martineau, inactif et sans mode d'exercice comme expert en sinistre (5A) Certificat n° 139943		M <sup>e</sup> Daniel M. Fabien, vice- président  M. Pierre David, membre  (2 <sup>e</sup> poste à pourvoir	9 juin 2017 10h30	Chambre de l'assurance de dommages – Montréal	2 chefs pour avoir fait défaut d'agir avec professionnalisme (article 16 de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> et articles 10, 27, 58(1) du <i>Code de déontologie des experts en sinistres</i> (RLRQ c. D-9.2, r. 4);  1 chef pour avoir négligé ses devoirs professionnels (article 16 de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> , articles 10 et 58(1) du <i>Code de déontologie des experts en sinistres</i> (RLRQ c. D-9.2, r. 4), et articles 12 et 21	Audition sur culpabilité et sanction

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – JUIN 2017

en sinistre en assurance de dommages des particuliers (5B) 2016-02-04(E) Président Setting d'agents en assurance de dommages des particuliers (5B) 2016-02-04(E) Président Setting d'agents en assurance de dommages des particuliers en tant que chef d'équipe du service d'indemnisation de l'équipe double fonction alors qu'il ne détenait pas la certification d'expert en sinistre (article 13 de la <i>Loi sur la distribution de produits et services</i> Karine Vivier, expert en sinistre en assurance de dommages des particuliers (5B) M <sup>me</sup> Karine Vivier :  particuliers (5B) M <sup>me</sup> Karine Vivier :  particuliers (5B) M <sup>me</sup> Karine Vivier :  particuliers (5B) M <sup>me</sup> Elaine Savard, LL.B., FPAA, membre Savard, membre Savard de dommages dans le traitement de dossiers de réclamation	Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
en sinistre en assurance de 2016-02-03(A) Me Daniel M. 9h30 de dommages des particuliers (5B) 2016-02-04(E) président  Certificat no 116964  Et Me Mireille Karine Vivier, expert en sinistre en assurance de dommages des particuliers (5B)  Karine Vivier, expert en sinistre en assurance de dommages des particuliers (5B)  Me Karine Vivier:  Me Karine Vivier:  Et Me Laine Savard,  Me Karine Vivier:  And						représentant autonome et la société	
alors qu'il ne détenait pas la certification  M <sup>me</sup> Lise Martin,  PAA, membre  PAA, membre  d'expert en règlement de sinistres alors  qu'elle était directrice régionale de  l'indemnisation et supérieure immédiate de  M. Janelle. (article 12 du Code de	en sinistre en assurance de dommages des particuliers (5B)  Certificat nº 116964  Et  Karine Vivier, expert en sinistre en assurance de dommages des particuliers (5B)	2016-02-03(A) 2016-02-04(E)	M <sup>e</sup> Daniel M. Fabien, vice- président M. Dominic Roy, FPAA, membre M <sup>me</sup> Mireille Gauthier, PAA, membre M <sup>me</sup> Karine Vivier: M <sup>me</sup> Elaine Savard, LL.B., FPAA, membre M <sup>me</sup> Lise Martin,	,	l'assurance de dommages	1 chef pour avoir supervisé le travail d'une dizaine d'agents en assurance de dommages des particuliers en tant que chef d'équipe du service d'indemnisation de l'équipe double fonction alors qu'il ne détenait pas la certification d'expert en sinistre (article 13 de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> ).  M <sup>me</sup> Karine Vivier:  1 chef pour avoir toléré que M. Eric Janelle supervise une dizaine d'agents en assurance de dommages dans le traitement de dossiers de réclamation alors qu'il ne détenait pas la certification d'expert en règlement de sinistres alors qu'elle était directrice régionale de l'indemnisation et supérieure immédiate de	

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
GILBERT PRESSEAU 173427	CD00-1217	M <sup>e</sup> François Folot, Président M. Richard Charette M. Marc Gagnon, A.V.C., Pl. Fin.	1 <sup>er</sup> juin 2017 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 2000, avenue McGill College, 12 <sup>e</sup> étage Montréal (Québec) H3A 3H3	Avoir fait signer un document en blanc	Culpabilité
LUC COUTURE 108371	CD00-1218	Me François Folot, Président M. Richard Charette M. Marc Gagnon, A.V.C., Pl. Fin.	1 <sup>er</sup> juin 2017 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 2000, avenue McGill College, 12 <sup>e</sup> étage Montréal (Québec) H3A 3H3	Avoir fait signer un document en blanc Absence ABF ou analyse de besoins financiers non conforme	Culpabilité
KOUACOU MARC ETTIE 205192	CD00-1230	Me Claude Mageau, Président  M. Marc Gagnon, A.V.C., Pl. Fin.  M. Felice Torre, A.V.A., Pl. Fin.	5 juin 2017 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 2000, avenue McGill College, 12 <sup>e</sup> étage Montréal (Québec) H3A 3H3	Appropriation de fonds pour fins personnelles Conflits d'intérêts	Culpabilité et sanction

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
RÉJEAN NOËL 125108	CD00-1212	M <sup>e</sup> François Folot, Président  M. Benoit Bergeron, A.V.A., Pl. Fin.  M. Stéphane Prévost, A.V.C.	6 juin 2017 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 2000, avenue McGill College, 12 <sup>e</sup> étage Montréal (Québec) H3A 3H3	Non-convenance	Culpabilité et sanctions
LARRY KENDALL 117478	CD00-1203	M <sup>e</sup> Sylvain Généreux, Président M. Stéphane Côté, A.V.C. M. Pierre Décarie		Chambre de la sécurité financière 2000, avenue McGill College, 12 <sup>e</sup> étage Montréal (Québec) H3A 3H3	Conflits d'intérêts  Défaut de fournir aux assureurs les renseignements d'usage  Défaut d'exercer ses activités avec compétence	Culpabilité
ROSAIRE HÉBERT 116309	CD00-1219	M <sup>e</sup> Claude Mageau, Président M. Adélard Berger, A.V.C., Pl. Fin. M. Éric Bolduc	13 juin 2017 à 9h30 14 juin 2017 à 9h30 15 juin 2017 à 9h30 16 juin 2017 à 9h30	Hôtel le Gouverneur 975, rue Hart Trois-Rivières (Québec) G9A 4S3	Conflits d'intérêts	Culpabilité

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
ÉRIC VÉRONNEAU 203700	J CD00-1224	M <sup>e</sup> François Folot, Président M. Gabriel Carrière, Pl. Fin. M. Frédérick Scheidler	14 juin 2017 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 2000, avenue McGill College, 12 <sup>e</sup> étage Montréal (Québec) H3A 3H3	Appropriation de fonds pour fins personnelles	Culpabilité
RÉAL FISET 112279	CD00-1211	M <sup>e</sup> Janine Kean, Présidente M <sup>me</sup> Diane Bertrand, Pl. Fin. M. Éric Bolduc	21 juin 2017 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 2000, avenue McGill College, 12 <sup>e</sup> étage Montréal (Québec) H3A 3H3	Avoir déclaré faussement avoir agi à titre de représentant  Avoir autorisé une personne à exercer dans des disciplines sans détenir le certificat requis  Défaut d'exercer ses activités avec intégrité, honnêteté, loyauté, compétence, professionnalisme, bonne foi et équité  Avoir témoigné de la signature d'un consommateur hors de sa présence	Culpabilité
PAUL BOURGET 104756	CD00-1215	M <sup>e</sup> Sylvain Généreux, Président M. Adélard Berger, A.V.C., Pl. Fin. M. Pierre Masson,	21 juin 2017 à 9h30 22 juin 2017 à 9h30	Hôtel le Concorde 1225, Cours du Général de Montcalm Québec (Québec)	Défaut d'exercer ses activités avec intégrité, honnêteté, loyauté, compétence, professionnalisme, bonne foi et équité  Avoir témoigné de la signature d'un consommateur hors de sa présence	Culpabilité

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
		A.V.A., Pl. Fin.		G1R 4W6		
FEICO LEEMHUIS 120733	CD00-1155	M <sup>e</sup> Janine Kean, Présidente M. Shirtaz Dhanji, A.V.A., Pl. Fin. M. Patrick	22 juin 2017 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 2000, avenue McGill College, 12 <sup>e</sup> étage Montréal	Entrave au travail des organismes d'autoréglementation  Inexécution ou mauvaise exécution du mandat	Sanctions
		Haussmann, A.V.C.		(Québec) H3A 3H3		
DAVID HARRISSON 116165	CD00-1160	M <sup>e</sup> Claude Mageau, Président	26 juin 2017 à 9h30	Hôtel Riotel 250 avenue du Phare Matane	Défaut d'exercer ses activités avec intégrité, honnêteté, loyauté, compétence, professionnalisme, bonne foi et équité	Culpabilité
		M. Serge Lafrenière, Pl. Fin.	27 juin 2017 à 9h30	(Québec) G4W 3N4	Non-convenance	
		M. Bruno Therrien, Pl. Fin	28 juin 2017 à 9h30			
			29 juin 2017 à 9h30			
PIERRE CABANA 105652	CD00-1223	M <sup>e</sup> François Folot, Président	27 juin 2017 à 9h30	Chambre de la sécurité financière	Opération non autorisée  Défaut d'exercer ses activités avec	Culpabilité
		M. Stéphane Côté, A.V.C.		2000, avenue McGill College, 12 <sup>e</sup> étage	intégrité et honnêteté	
		M. Jacques Denis,		Montréal (Québec)		

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
		A.V.A., Pl. Fin.		H3A 3H3		